



ASSURANCE : SURF & SKI



FORMULE ET GARANTIES

CONTRAT ET GARANTIES	ASSISTANCE
	N° 5507
Assistance rapatriement	✓
Retour anticipé	✓
Visite d'un proche	✓
Rapatriement des personnes accompagnantes	✓
Retour impossible	✓
GARANTIES SPECIALES NEIGE	
Interruption d'activités neige	✓
Fermeture remontées mécaniques	✓
Départ anticipé en cas d'intempéries	✓
Assistance Neige sur pistes et hors-pistes	✓



LES TARIFS INDIVIDUELS

NUITEES ET TARIFS	ASSISTANCE
	N° 5507
Nombre de nuitées	Prix de vente TTC par personne
1 nuit	3,40 €
2 nuits	6,70 €
3 - 4 nuits	10,00 €
5 - 7 nuits	16,70 €
8 nuits et +	26,70 €



ARGUMENTAIRE DE VENTE



TARIFS

Au plus juste, calculés en fonction de la durée du séjour.



ASSISTANCE NEIGE

Prise en charge des **frais de secours** sur **pistes balisées** et **hors-pistes** à **frais réels**.



ASSISTANCE RAPATRIEMENT

- Prise en charge du rapatriement ou transport sanitaire à **frais réels. SANS FRANCHISE.**

- Frais médicaux et d'hospitalisation à l'étranger : **75 000€ par personne**



INTERRUPTION ACTIVITÉS NEIGE

Remboursement des prestations (forfait remontées + forfait détente & bien-être et location de matériel) **en cas d'accident de ski.**



RETOUR ANTICIPÉ

Prise en charge des frais supplémentaires de transport à frais réels en cas de **retour d'urgence au domicile. SANS FRANCHISE**



INTERRUPTION ACTIVITÉS NEIGE

Remboursement des prestations (forfaits remontées & location de matériel) **en cas de fermeture des remontées mécaniques.**



PROCEDURE DE DECLARATION SINISTRE ASSURANCE ET ASSISTANCE CONTRATS VAC' ASSUR N° 5187 ET SURF & SKI N° 5507



COMMENT DECLARER UN SINISTRE ASSURANCE ?

Garanties concernées :

Annulation, Arrivée tardive, Interruption de séjour, Retour impossible, garanties spéciales neige (sauf assistance neige)*

*Dans le cadre d'une annulation, le client doit avertir l'organisateur immédiatement ou dans les 48h dès la survenance du motif empêchant les activités neige souscrites lors de la réservation du séjour.

Contrats d'assurance concernés : Vac' Assur n° 5187 et Surf & Ski n° 5507

Déclarer votre sinistre assurance maximum dans les 5 jours ouvrés suivants la survenance de l'événement sur le site internet :

mmv.assurinco.com

Informations à renseigner pour ouvrir un sinistre assurance : **N° de dossier voyage + Date de départ**



Mutuaide
Assistance

COMMENT DECLARER UN SINISTRE ASSISTANCE ?

Garantie concernée Assistance Rapatriement : frais médicaux, hospitalisation, rapatriement pendant le séjour

Contrats d'assurance concernés : Vac' Assur n° 5187 et Surf & Ski n° 5507

Besoin d'assistance médicale pendant votre séjour ? **Contactez 7j/7 et 24h/24 :**

01 55 98 88 21 ou **+33 1 55 98 88 21 / voyage@mutuaide.fr**

Informations à rappeler lors de votre appel : **N° de contrat d'assurance/nom de la formule et n° de dossier voyage**

Attention :

Sans appel, aucune prise en charge possible. Celui-ci doit obligatoirement être fait avant la fin du séjour.